



## Séance du lundi 25 mars 2019

Date de la convocation: 19/03/2019

**Date d'affichage de la convocation : 19/03/2019**

<b>Membres en exercice</b> : 10	<i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq mars 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire</i>
<b>Présents : 8</b>	<b>Présents :</b> Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE
<b>Votants: 9</b>	
<b>Pour:</b> 9	<b>Représentés:</b> Geneviève FOUCONNIER
<b>Secrétaire de séance:</b> MASSEY Laurence	<b>Excusés:</b> Guy CLARAC <b>Absents:</b>

### Objet: Tarifs location package vaisselle et accessoires salle des fêtes - DE\_2019\_015

Vu la délibération d'investissement n° DE\_2019\_004 en date du 21 janvier 2019 portant sur l'achat de matériels pour la salle des fêtes.

Il convient de fixer le prix du package vaisselle et accessoires de cuisine qui sera optionnel pour le locataire.

Il est proposé à l'assemblée de voter les tarifs :

Le conseil municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide d'appliquer les tarifs comme ci-dessous,

Désignation	Tarif package vaisselle et accessoires de cuisine
<b>Associations communales :</b> Comité des fêtes Société de chasse Cuma	Gratuit
<b>Personnel communal – Elus et habitants de la commune</b>	30€

<b>Associations hors commune :</b>	50€
<b>Personne physique ou morale Hors commune :</b>	50€
<b>Location privée à but commercial :</b>	50€

Ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 et resteront inchangés jusqu'à nouvelle délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture  
et publication le 23/04/2019



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION  
DE LA SALLE DES FETES DE PRENERON**

**ENTRE**

Monsieur Guy FAVAREL, maire de la Commune de PRENERON,  
Agissant en vertu d'une délibération « DE\_2018\_014 » du Conseil Municipal en date du  
03/09/2018.

**ET**

M. *(Nom, prénom, adresse)* agissant pour le compte de l'Association  
*(Nom de l'association ou particulier)*

**Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 :** La Commune de PRENERON met à la disposition de *(Nom de l'association ou particulier)* la Salle des Fêtes pour organiser le :

- . *(Date)*
- . *(Réunion – Manifestations – Repas...)*

**ARTICLE 2 :** L'Association ou le preneur *(Nom de l'association)* déclare connaître les lieux, avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes, des consignes de sécurité et des conditions générales d'utilisation des locaux. Il déclare en outre que le nombre de personnes admises dans la salle ne dépassera pas 140 personnes (maximum).

L'attestation d'assurance Responsabilité-Civile doit être remise en Mairie.

**ARTICLE 3 :** L'Association ou le preneur, *(Nom de l'association)* prendra possession des locaux le *(Date prévue)* et restituera les clés le *(date prévue)*. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera dressé contradictoirement.

**ARTICLE 4 :** Au titre de l'occupation des locaux, la location de la salle sera de *(gratuite pour les associations ou montant si particulier)* avec chèque de caution de 1000 Euros.

Mairie – 32190 Préneron  
Tél : 05.62.06.39.50

Courriel : [mairie.preneron@wanadoo.fr](mailto:mairie.preneron@wanadoo.fr)  
[www.mairie-preneron.com](http://www.mairie-preneron.com)

**ARTICLE 5** : En cas de dégradations ou de nettoyage insuffisant des locaux constatés lors de la restitution, les frais de remise en ordre seront à la charge de *(l'Association ou particulier)*.

**ARTICLE 6** : La commune de Préneron met à la disposition de *(Nom de l'association ou particulier)* un package vaisselle **OPTIONNEL** composé de :

- 162 assiettes plates
- 162 assiettes creuses
- 162 assiettes à dessert
- 168 verres à ballon
- 162 verres à eau empilables
- 156 tasses à café
- 24 saladiers empilables duralex

**ARTICLE 7** : Au titre de la location du package vaisselle qui fait l'objet de délibération « DE\_2019\_015 » en date du 25 mars 2019, le locataire s'acquittera de la somme de **(30€ ou 50 Euros)**. Cette somme sera payée à la signature du contrat : Chèque à l'ordre du Trésor Public.

*(Ou je ne souhaite pas louer le package vaisselle.) mais je bénéficie à titre gratuit des accessoires de cuisine suivant :*

- 24 plats ovales inox
- 25 louches de table inox
- 5 Louches en plastique
- 5 Louches de cuisine inox
- 1 Passoire inox G.M
- 1 Bassine inox
- 4 pichets isotherme inox
- 19 Saladiers blancs en plastique
- 13 Corbeilles à pain
- 3 Poêles diverses
- 4 Entonnoirs en plastique
- 1 Couteau à pain
- 2 Grandes cuillères en bois
- 1 Casserole inox
- 2 Essoreuses P.M
- 1 Essoreuses G.M
- 30 carafes à vin
- 200 cuillères à soupe
- 200 fourchettes
- 200 couteaux
- 200 cuillères à café

Mairie – 32190 Préneron  
Tél : 05.62.06.39.50

Courriel : [mairie.preneron@wanadoo.fr](mailto:mairie.preneron@wanadoo.fr)  
[www.mairie-preneron.com](http://www.mairie-preneron.com)

**L'ensemble des deux lots de vaisselle** fera l'objet d'un inventaire contradictoire et devra être restitué dans le même état que lors de sa mise à disposition. Toutes les détériorations sur les différents couverts et accessoires de cuisine de réception constatées sur l'état des lieux de sortie seront à la charge du locataire, suivant sa valeur de remplacement **(Cf. Annexe)**.

**ARTICLE 8** : En cas de sinistre, le locataire doit :

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la panique et assurer la sécurité et l'évacuation des personnes à mobilité réduite ou en situation d'handicap.

Etabli le **(Date)** en double exemplaire.

Le maire :

Le preneur :